



Fonds de Pérennisation des Festivals et de Valorisation du Patrimoine

Proposition de projet en vue de l'octroi d'une subvention

LIGNES DIRECTRICES

Note

Cet appel ainsi que les dossiers de candidature sont publiés et recevables en deux langues : Français et Arabe. En cas de conflit entre les deux versions des lignes directrices, la version française fait foi.

Veuillez lire attentivement toutes les parties de ce guide avant de remplir votre dossier de candidature. Les lignes directrices contiennent des renseignements essentiels pour vous permettre de décider si vous êtes éligible à présenter une demande, pour savoir quel type d'activités peut être financé et pour être en mesure de remplir correctement le formulaire de candidature.

Contact

Si vous avez encore des questions après avoir lu attentivement ce guide, contactez :
info.tfanen@tn.britishcouncil.org



Ce projet est financé
par l'Union
Européenne



Programme d'Appui
au Secteur de la
Culture en Tunisie



Un projet mis en oeuvre par
le British Council



Table des matières

Section 1: Objectifs de l'action	3
1.1 Contexte général	3
1.2 Objectifs de Tfanen - Tunisie Créative	3
1.3 Objectifs spécifiques du Fonds de Pérennisation des Festivals et de Valorisation du Patrimoine	4
1.4 Aspects financiers	6
Section 2: Soumission d'une candidature	6
2.1: Cadre général.....	6
2.2: Critères d'éligibilité	7
Section 3: Evaluation des dossiers	10
Section 4 : Accusé de réception et informations.....	10
4.1 Si votre dossier n'est pas retenu:.....	11
4.2 Si votre dossier est retenu	11
4.3. Contrat/Convention.....	11
Section 5 : FAQ	11

Section 1: Objectifs de l'action

1.1 Contexte général

Le programme d'appui au renforcement du secteur culturel tunisien (**Tfanen - Tunisie Créative**) s'inscrit dans le cadre du programme d'appui au secteur de la culture en Tunisie (PACT) de l'Union Européenne (UE) avec le gouvernement Tunisien, qui vise à soutenir la redéfinition de la politique culturelle (axe 1) et la restructuration du secteur culturel (axe 2) dans le contexte de la nouvelle gouvernance que connaît la Tunisie d'aujourd'hui. Un budget total de 6 millions d'euros a été alloué pour la mise en œuvre de ce programme bilatéral.

Le premier axe du programme sera mis en œuvre notamment à travers un contrat de jumelage institutionnel entre le Ministère des Affaires Culturelles tunisiens (MAC) et des Ministères de la Culture des Etats membres de l'UE.

Le deuxième axe, matérialisé dans le projet **Tfanen - Tunisie Créative**, sera mis en œuvre en partenariat par le British Council, pour le compte et avec la collaboration du réseau EUNIC (European Union National Institutes for Culture).

Les deux axes travailleront en étroite collaboration, sous la coordination du Ministère des affaires culturelles Tunisien afin de garantir un impact durable sur le secteur culturel en Tunisie.

1.2 Objectifs de Tfanen - Tunisie Créative

Dans un contexte de décentralisation institutionnelle et de généralisation de la participation citoyenne, le programme d'appui au renforcement du secteur culturel tunisien du British Council/EUNIC (**Tfanen - Tunisie Créative**) a pour ambition de contribuer sur le long terme à la consolidation de la démocratie et à la prospérité économique en Tunisie, en œuvrant pour que la culture participe de la cohésion sociale aux niveaux local, régional et national.

Les deux objectifs spécifiques du programme **Tfanen - Tunisie Créative** sont :

- Promouvoir la diversité culturelle tunisienne et l'accès à la culture, à l'échelon local, national et international ;
- Soutenir la liberté d'expression et de création notamment des jeunes générations et encourager la professionnalisation des métiers de la culture.

Tfanen - Tunisie Créative vise à accroître l'attrait et l'accès à la culture de tous et pour tous, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles actions et productions, stimuler la créativité et permettre l'émergence de nouvelles générations d'artistes. Il s'agit de renforcer l'approche collaborative locale et de contribuer à l'émergence d'un écosystème culturel et social au sein duquel tous les acteurs (citoyens, société civile, secteur privé et institutions publiques) ont leur place et sont impliqués activement. Ceci passera par une amélioration de la coordination entre les différents domaines et initiatives, institutions et acteurs. Un processus de renforcement des capacités locales en matière de sensibilisation culturelle et sociale, créativité, gestion culturelle et entrepreneuriat culturel sera initié à cet effet.

Tfanen - Tunisie Créative veut également permettre aux publics tunisiens, et en particulier aux jeunes, de participer et de bénéficier d'une culture fondée sur des valeurs et composantes locales, régionales et nationales, dans le processus de démocratisation de la société tunisienne.

En vue de réaliser les objectifs précités, et en conformité avec la politique de soutien de l'UE au développement de la société civile et du secteur culturel en Tunisie, le projet sera mis en œuvre à travers des programmes de subventions alloués à des actions et complétés par des activités d'accompagnement/assistance technique/coaching pour assister (avant-pendant-après) les projets sélectionnés et leur bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets.

Les programmes de subventions permettront de répondre aux besoins du secteur culturel tunisien indépendant, d'opérateurs culturels, de la société civile au sens large, et d'artistes à titre individuel. Ils apporteront également un appui à la création de nouveaux réseaux, et au renforcement des initiatives ou réseaux existants dans l'objectif de participer à la mise en place d'un secteur culturel tunisien transversal renforcé. Cet accompagnement actif renforcera concrètement les capacités du secteur dans son ensemble et palliera ainsi aux défis d'accessibilité, de participation, d'inclusion et de collaboration.

Tfanen - Tunisie Créative, en accord avec les objectifs du PACT (Programme d'Appui au secteur de la culture en Tunisie), s'intéresse à tous les secteurs de la culture au sens large pour représenter la diversité du secteur:

- Les Arts dramatiques,
- Le Livre et l'édition,
- Les Arts plastiques
- Les Arts scéniques, danse, théâtre,
- La Musique,
- Le Patrimoine matériel et immatériel,
- Les nouvelles formes d'expression artistiques (notamment liées au développement du numérique et ses supports)
- Le Cinéma et l'audiovisuel,
- Le Tourisme culturel,
- Autres

Une attention particulière sera accordée aux projets ayant une valeur ajoutée dans le domaine de la décentralisation, et bénéficiant aux jeunes et aux femmes.

La durée du projet est de 3 années.

1.3 Objectifs spécifiques du Fonds de Pérennisation des Festivals et de Valorisation du Patrimoine

Le Fonds de Pérennisation des Festivals et de Valorisation du Patrimoine est divisé en deux lots.

Lot 1 : Festivals

Ce lot vise à encourager la pérennisation, le développement, et à accroître l'attractivité de festivals Tunisiens indépendants. Il s'agit, au sein de festivals préexistants au lancement de cet appel, de soutenir des activités spécifiques liées à la création artistique émergente, à l'ancrage du festival dans son territoire, ainsi qu'à son rayonnement local, régional et international. Ces activités doivent être présentées dans le cadre d'une réflexion stratégique de moyen et long terme spécifique au festival.

Ce lot concerne des projets spécifiques et innovants et ne soutiendra donc pas le budget général d'exploitation ou la programmation ordinaire d'un festival. Cependant certains coûts d'exploitation nécessaires à l'activité proposée pourront être facturés au budget du projet soutenu par Tfanen – Tunisie Créative.

Lot 2 : Patrimoine

Ce lot vise à soutenir des projets visant la promotion et la valorisation du patrimoine tunisien dans sa diversité urbaine et rurale : sites, architecture, collections, savoir-faire, traditions, ou expressions artistiques ayant une thématique liée au patrimoine. Il s'agit d'accorder des subventions pour la réalisation d'activités nouvelles, spécifiques et innovantes traitant d'un thème patrimonial et qui apportent une valeur ajoutée pertinente au regard des objectifs de Tfanen (section 1.2).

Ce lot ne soutiendra pas l'intervention physique sur le patrimoine matériel telle que les travaux de fouille de restauration, de réhabilitation et d'entretien.

Les projets sélectionnés impliqueront nécessairement un ou plusieurs des objectifs suivants:

Objectif 1: Valoriser le patrimoine local (au sens large) en tant que source d'inspiration et d'innovation pour les artistes et/ou les publics.

Objectif 2: Influencer sur le développement local et l'offre de tourisme culturel (régional, national et international) en travaillant sur la valorisation des sites et des festivals, l'expérience des utilisateurs, la communication et en rendant les sites et les festivals existants plus ouverts et accessibles, notamment pour les jeunes.

Objectif 3: Renforcer les liens de partenariat entre les différentes organisations et institutions travaillant sur le patrimoine en regroupant les efforts d'identification et de prévention des menaces à l'encontre du patrimoine, de plaidoyer, les réflexions, les expériences et les ressources dans une même plate-forme, dans le but de promouvoir la communication, la veille, la sensibilisation et une meilleure appropriation des sites par le public.

Objectif 4: Assurer la durabilité, le développement et l'attractivité des festivals Tunisiens indépendants et leur contribution aux dynamiques socio-économiques locales.

1.4 Aspects financiers

Aspects généraux

- Une enveloppe budgétaire totale de 2,4 millions d’euros (7 millions de TND environ) sera allouée sur la durée du projet **Tfanen - Tunisie Créative**.
- Elle sera ventilée sur trois fonds aux objectifs différents mais complémentaires, et qui seront attribués aux acteurs culturels Tunisiens sélectionnés suite à plusieurs appels à projets.

Aspects spécifiques du Fonds de Pérennisation des Festivals et de Valorisation du Patrimoine

- Le Fonds de Pérennisation des Festivals et de Valorisation du Patrimoine interviendra sous forme de subventions sur appel à projets uniquement.
- **L’enveloppe totale allouée au Fonds de Pérennisation des Festivals et de Valorisation du Patrimoine est d’environ 650 000 euros (1.850 millions de TND environ).** Tfanen - Tunisie Créative se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles lors de cet appel.
- Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants :
 - **Lot 1 : Festivals (40% de l’enveloppe totale environ)**
 - montant minimum: 10 000 EUR (29 000 TND)
 - montant maximum: 50 000 EUR (145 000 TND)
 - **Lot 2 : Patrimoine (60% de l’enveloppe totale environ)**
 - montant minimum: 30 000 EUR (87 000 TND)
 - montant maximum: 70 000 EUR (203 000 TND)
- Tfanen – Tunisie Créative se réserve la possibilité de modifier les montants alloués à chaque lot.
- Les budgets des demandes de subvention pourront être pris en charge à 100% par le projet **Tfanen - Tunisie Créative**.
- Le financement final sera alloué en tranches de paiement. La première tranche sera versée suite à l’approbation et à la contractualisation de l’action. Les deuxième et troisième paiements seront tributaires des rapports d’activité et financier soumis et approuvés.
- La durée des projets retenus sera de 3 mois minimum et ne devra pas dépasser 12 mois.

Section 2: Soumission d’une candidature

2.1: Cadre général

Veillez lire attentivement ce document avant de remplir votre demande.

Toutes les candidatures devront être déposées à travers les formulaires en ligne du site www.tfanen.org

Merci d'adresser toutes vos questions à info@tfanen.org

Une réponse aux questions pouvant présenter un intérêt pour les autres demandeurs sera apportée par le projet et regroupée sous forme de « FAQ » (Foire Aux Questions) alignée sur les lignes directrices et le formulaire au plus tard 8 jours avant la date limite de soumission des candidatures. Cette FAQ, ainsi que toutes les informations importantes communiquées au cours de la procédure d'évaluation seront publiées en temps utile sur le site <http://www.tfanen.org>

Processus de candidature

Le processus de sélection et de dépôt des dossiers se fera en une étape unique : la soumission d'un dossier complet qui sera évalué par un comité d'évaluation.

Dates limites de dépôt des dossiers :

Dossiers complets	2 décembre 2017, 21h (HEURE DE TUNIS)
-------------------	---------------------------------------

Calendrier indicatif :

Publication de l'appel à projets	2 octobre 2017
Séances d'information et de formation	Première moitié d'Octobre 2017
Réception des dossiers complets (date limite de soumission)	2 Décembre 2017
Annonce de la liste finale des projets financés	5 Février 2018 *date indicative
Notification d'acceptation/rejet des propositions, discussions/négociations sur les détails des projets, et signature des contrats	Courant février 2018 *date indicative

Ce calendrier pourra être mis à jour par **Tfanen - Tunisie Créative**. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site www.tfanen.org

2.2: Critères d'éligibilité

Demandeur

Le demandeur doit être :

- une association légalement créée et établie en Tunisie à la date de publication de cet appel à proposition, ou ;
- une entreprise du secteur privé dont l'activité principale (registre du commerce faisant foi) est à vocation culturelle ou artistique (tant qu'il est clair qu'aucun profit ne peut être fait à travers ce projet.)

Cas des partenariats

L'un des objectifs principaux de **Tfanen - Tunisie Créative** est de favoriser la constitution et le renforcement de réseaux entre opérateurs culturels de différentes natures (société civile, artistes à titre individuel, secteur public, entreprises du secteur privé, etc.) Les candidatures conjointes regroupant jusqu'à trois organisations qui travaillent conjointement en partenariat (local, régional et national) dans une association/consortium/cluster et ayant des compétences ou des expériences complémentaires sont donc encouragées.

Si vous souhaitez candidater en partenariat, il vous faudra désigner un demandeur qui recevra la subvention et sera officiellement le contractant responsable de la réalisation du projet, qui recevra les fonds, et soumettra des rapports financiers et narratifs (pour information, un rapport intermédiaire et un rapport final seront demandés.)

Dans le cadre d'un partenariat, les partenaires éligibles (en plus du demandeur) sont :

- Des organisations de la société civile ;
- Des institutions publiques (maison de la culture, centre d'art dramatique, maison de jeunes, etc.)
- Des groupes informels (association en cours de constitution, par exemple);
- Des entreprises du secteur privé, y compris des médias comme des radios privées régionales (tant qu'il est démontré qu'aucun profit n'est réalisé au cours du projet) ;
- Des artistes ou activistes à titre individuel.

Les partenaires du demandeur peuvent être tunisiens ou internationaux.

Nombre de demandes et de subventions par demandeur

- Le demandeur ne peut pas soumettre plus d'une candidature par lot dans le cadre du présent appel à propositions.
- Le demandeur peut soumettre des candidatures simultanées dans les autres appels à propositions de Tfanen (Engagement culturel local en Tunisie et Appui à la création). En revanche, il ne sera pas possible de financer plus d'une candidature par demandeur.
- Le demandeur peut être en même temps un partenaire dans une autre candidature.
- Un partenaire peut participer à plus d'une candidature dans le cadre du présent appel à propositions.
- Un partenaire peut se voir attribuer plus d'une subvention au titre du présent appel à propositions.

Projets éligibles

Les définitions utilisées par Tfanen dans le cadre de cet appel à projets sont les suivantes :

Festival: Manifestation culturelle à caractère festif d'une durée d'un ou plusieurs jours, organisée dans un lieu et durant une période (saison) de l'année souvent fixe et récurrente, autour d'une activité liée au spectacle, aux arts, au sport et aux loisirs. Le mot festival est

donc pris au sens large et concerne les rencontres collectives en général (par exemple, des « journées »).

Patrimoine:

- Patrimoine naturel : Sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques.
- Patrimoine culturel mobilier : peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, manuscrits, les collections des musées, etc.
- Patrimoine culturel immobilier : monuments, sites archéologiques, ensembles urbains (type médina ou tissu de l'époque du protectorat), le patrimoine architectural rural, etc.)
- Patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous la mer.)
- Patrimoine culturel immatériel : traditions orales, agricoles, musique, arts du spectacle, rituels, les arts et traditions populaires (tels que Artisanat et Arts culinaires.)
- Patrimoine numérique : matériaux numériques fondés sur l'informatique, d'une valeur durable, qu'il est nécessaire de conserver pour les générations futures. Ils exigent des méthodes propres pour la préservation afin d'assurer la continuité de leur mémoire.

Thèmes : Les projets doivent répondre aux objectifs spécifiques de ce fonds (voir paragraphe 1.3 de ce document) et faire explicitement référence a/aux objectif(s) choisi(s).

Pour les projets présentant des activités soumises à des autorisations spéciales notamment celle de l'INP et de l'AMVPPC notamment en ce qui concerne l'accès aux musées, aux sites et aux monuments historiques, il sera nécessaire de démontrer qu'il est possible d'obtenir cette autorisation dans les délais.

Durée : min. 3 à 12 mois maximum par projet.

Localisation : L'ensemble du territoire tunisien est concerné, avec une forte priorité donnée aux actions en dehors des grands centres urbains côtiers.

Budget : Les budgets des projets doivent être équilibrés (recettes/dépenses) et correspondre aux activités décrites dans les dossiers soumis. Les dépenses estimées dans les budgets doivent être raisonnables et justifiées, servir à la réalisation des objectifs du projet et des

activités à implémenter, survenir durant l'implémentation du projet et doivent pouvoir être prouvées par des documents financiers et comptables identifiables et vérifiables.

Les coûts suivants sont systématiquement inéligibles:

- les dettes et la charge de la dette (intérêts);
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles;
- les coûts déclarés par le bénéficiaire(s) et déjà financés par ailleurs ;
- les achats de terrains, d'immeubles ou de véhicules ;
- les pertes de change;
- les crédits à des tiers ;
- le coût des salaires du personnel de l'administration nationale.

Section 3: Evaluation des dossiers

Le processus de sélection des dossiers se fera en une étape unique.

En premier lieu, une vérification administrative permettra de s'assurer que vous avez répondu à toutes les questions et que votre projet répond aux objectifs de ce fonds. Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux objectifs du fonds pourront être rejetés sur cette seule base.

Toutes les demandes admissibles seront ensuite envoyées à un comité d'évaluation pour une évaluation technique selon les critères suivants :

#	Critère	Evaluation
1	Pertinence de l'activité proposée par rapport aux objectifs de l'appel et aux besoins locaux.	40 points
2	Qualité et faisabilité/pertinence du budget, rapport « impact-coût »	20 points
3	Caractère innovant de l'/des activité(s) proposée(s), effort pour compléter et renforcer les initiatives culturelles existantes en apportant une perspective nouvelle et différente.	20 points
4	Ouverture sociale et géographique du projet vers les régions intérieures, esprit de travail en réseau et de partenariat notamment de type public-privé, implication directe des publics prioritaires (jeunes, femmes, minorités)	20 points
	Total	100 points

Section 4 : Accusé de réception et informations

Chaque soumissionnaire recevra un courrier électronique accusant réception de sa candidature.

4.1 Si votre dossier n'est pas retenu:

Si votre dossier n'est pas retenu, vous recevrez un e-mail vous en informant.

4.2 Si votre dossier est retenu

Si votre candidature est retenue, l'équipe de **Tfanen - Tunisie Créative** vous contactera en vue d'une réunion de travail pour discuter et éventuellement parfaire certains détails de votre dossier. La signature du contrat de subvention final sera subordonnée à un accord sur les points identifiés lors de cette réunion de travail (budget, détail des activités, etc.) **Tfanen - Tunisie Créative** se réserve le droit d'éventuellement octroyer une subvention au-delà ou en deca des seuils minimum et maximum présentés dans cet appel.

4.3. Contrat/Convention

Tout projet retenu recevra un contrat en bonne et due forme détaillant les conditions générales et particulières de l'action et de ses activités ainsi que ses obligations contractuelles. Cette convention sera conforme à la législation en vigueur en Tunisie.

Section 5 : FAQ

1. *Qu'est-ce qu'un partenariat/un partenaire?*

Les partenariats sont vivement encouragés par Tfanen - Tunisie Créative.

Un partenariat est une situation dans laquelle deux ou trois organisations mettent formellement en commun leurs ressources et leur savoir-faire afin d'exécuter un projet. Un partenariat est composé d'un demandeur et d'un ou deux partenaires. Le demandeur recevra la subvention et sera officiellement le contractant responsable de la réalisation du projet. Les partenaires d'un projet peuvent être impliqués dans son exécution et/ou bénéficiaires d'une partie ou de l'ensemble des résultats des activités du projet.

2. *Le financement du programme Tfanen – Tunisie Créative doit-il être exclusif ou bien est-il possible de bénéficier d'autres fonds, notamment quand le montant nécessaire pour le projet dépasse le montant fixé par l'appel?*

Les budgets des projets doivent être équilibrés (recettes/dépenses). Par conséquent, l'implication d'autres bailleurs de fonds sera possible si et seulement si elle est formellement confirmée (contrat signé) à la date de la soumission du budget final. Pour rappel, le budget final est l'une des pièces constitutives du dossier complet.

En cas de co-financement, le bénéficiaire sera tenu de rendre compte à Tfanen - Tunisie Créative sur l'ensemble des dépenses et activités, y compris sur celles financées par un autre bailleur de fonds.

Ce co-financement pourra aussi provenir d'un des instituts culturels du réseau EUNIC Tunisie et le soutien de l'une de ces institutions est compatible avec celui du programme Tfanen - Tunisie créative.

Le montant total consenti par projet ne pourra pas dépasser les maximums fixés par les lignes directrices, qu'un autre bailleur de fonds soit impliqué ou pas.

3. Les associations dont l'objet est autre que culturel (par exemple une association de préservation de l'environnement) sont-elles en mesure de candidater au fonds?

Ce fonds ne finance que des projets culturels. En revanche, les associations de tous types sont éligibles. Il importe cependant de noter que l'expérience de l'équipe ainsi que des références de projets pertinents seront des critères de sélection.

4. Est-ce que le fonds peut couvrir l'achat de matériel, qui pourrait rester propriété des porteurs de projet, et leur servir après la fin du projet? Les dépenses administratives telles que le loyer ou les salaires sont-elles couvertes par le fonds?

Oui, à la condition que ces dépenses administratives/l'achat de ce matériel répondent aux critères d'éligibilité des dépenses. Toutes les dépenses doivent être raisonnables et justifiées, servir à la réalisation des objectifs du projet et des activités à implémenter, survenir durant l'implémentation du projet et doivent pouvoir être prouvées par des documents financiers et comptables identifiables et vérifiables.

5. Est-il possible pour un projet d'impliquer des participants/experts/bénéficiaires étrangers?

Les organisations étrangères sont éligibles en tant que partenaires sur les projets, il est donc possible d'impliquer des participants et experts étrangers dans les projets. En revanche, les bénéficiaires des projets soutenus dans le cadre du fonds d'engagement culturel local en Tunisie doivent être Tunisiens. Le coût d'un éventuel partenariat avec une institution étrangère sera étudié attentivement pour que l'essentiel du budget soit à disposition de la Tunisie et des Tunisiens.

6. Les subventions seront-elles versées en euros ou en dinars?

Les subventions seront versées en dinars sur le compte du demandeur (qui est nécessairement une organisation tunisienne) et ce en plusieurs tranches de financement.